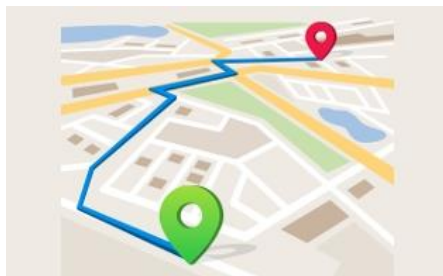


Action expérimentale 2020 - 2021 : Parcours mobilités : la mobilité physique et psychologique !



Contexte :

L'accès à la mobilité est un enjeu social et professionnel. Outre les aspects matériels, économiques et techniques, d'autres facteurs (les freins à la mobilité) s'accumulent : physiques, psychologiques et cognitifs.

Permettre d'accéder à une mobilité physique et psychologique, c'est permettre de s'adapter à des situations nouvelles et d'en tirer de nouvelles compétences. Il s'agit de « bouger » physiquement, mais aussi dans sa tête et de se donner l'envie de bouger pour transposer ces aptitudes dans un cadre professionnel.

Objectifs :

- permettre à chacun d'identifier ses craintes, ses freins à se déplacer dans un espace inconnu et s'approprier les outils pour les dépasser
- favoriser une meilleure confiance en soi pour optimiser ses déplacements

Bénéficiaires :

Demandeurs d'emploi (inscrits à Pôle Emploi pour la plupart) proche de l'employabilité où tous les freins sont levés sauf la mobilité.

Prescription obligatoire de Pôle Emploi, Mission Locale, CD82, ADIAD - Cap Emploi, CCAS, Centre Social La Comète Montauban.

Nombre :

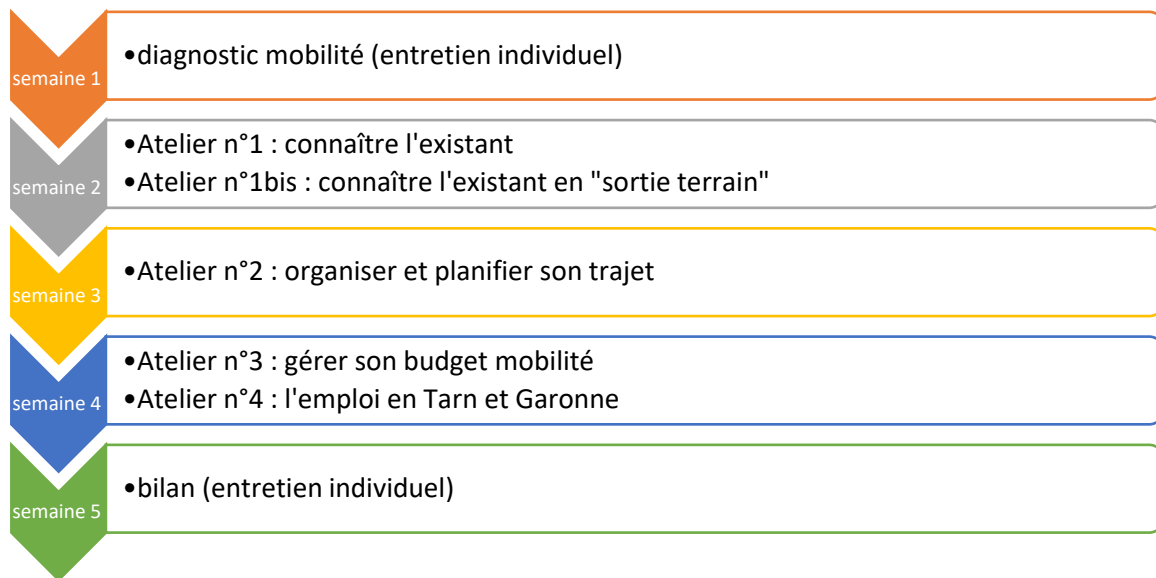
Prévisionnel : 20 personnes accompagnées (dont 8 QPV) entre septembre 2020 à mars 2021.

Territoire :

Ville de Montauban pour 2020, possibilité d'étendre sur le département en 2021.

Description :

Les personnes seront orientées par les partenaires du SPE (Pôle Emploi, Conseil Départemental...) afin de travailler sur leur mobilité. Un lien sera assuré avec le référent tout au long du parcours, via la fiche de liaison, et une réunion par trimestre sera réalisée avec les prescripteurs afin de faire le point sur chaque bénéficiaire.



Nous les recevrons d'abord en **entretien individuel où nous ferons un diagnostic et un bilan mobilité**. Ce bilan établira un état des lieux complet (atouts et freins) de la mobilité du bénéficiaire ainsi que la distance (ou le temps) domicile – travail maximale qu'il se donne.

Des ateliers collectifs (de 5 personnes maximum) seront alors proposés afin de répondre à plusieurs objectifs : favoriser le lien social des personnes isolées, favoriser l'appropriation du territoire, la connaissance des modes de transports multimodaux et les prérequis associés, ainsi qu'à acquérir l'autonomie nécessaire pour se déplacer.

Les différentes thématiques seront :

Atelier n°1 : connaître l'existant

Il s'agit de sensibiliser à la question de la mobilité au vu de leur insertion sociale et professionnelle, et de montrer tous les moyens de déplacement possible en Tarn et Garonne : transports en commun (bus de ville, bus LIO, train, TAD), vélo en libre-service & en location (Montauban), covoiturage, Rezo-Pouce et Mobiloc (Plateforme Mobilité 82) avec utilisation des applications.

Atelier n°1bis : connaître l'existant en « sortie terrain »

Il s'agit d'utiliser les moyens de transports vus dans l'atelier 1 sur Montauban (bus de ville, vélo) et d'aller aux endroits ressources (Maison du vélo, SEMTM, gare SNCF...).

Atelier n°2 : organiser et planifier son trajet

Il s'agit d'apprendre à construire son itinéraire et connaître son territoire (lecture de cartes et de plans, de fiches horaires, déplacements multimodaux, etc.) et de tester en sortie terrain.

Cet atelier sera réitéré plusieurs fois, tant que le participant ne sera pas autonome dans son déplacement.

Atelier n°3 : gérer son budget mobilité

Il s'agit de permettre aux participants d'établir leur budget mobilité actuel et futur (si un autre mode de déplacement est envisagé) et tenter d'en réduire le coût grâce aux dispositifs d'aide à la mobilité ou à un autre mode de déplacement.

Atelier n°4 : l'emploi en Tarn et Garonne

Il s'agit de faire intervenir le service emploi de Pôle Emploi et du Conseil Départemental 82 afin d'expliquer le marché de l'emploi local et de présenter leurs applications de recherche d'emploi.

Cette action se terminera par un **entretien individuel avec le participant afin de réaliser le bilan final de son parcours mobilités** : le diagnostic mobilité sera de nouveau réalisé avec la distance (ou temps) domicile – travail souhaité après cet accompagnement.